



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 3011

Texte de la question

M. Aymeri de Montesquiou attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la « structure professionnelle nationale, proche des structures ordinales classiques » dont il a évoqué la création dans un discours prononcé le 28 mai à l'occasion du sixième salon infirmier européen. Cinq organisations infirmières, dont l'ANFIIDE, sont favorables à cette création mais souhaiteraient qu'elle s'accompagne de la nomination d'un conseil des sages chargé de consulter l'ensemble des organisations professionnelles sur la nécessité d'une telle structure, d'en définir le champ de compétences qui devrait dépasser le domaine disciplinaire, et de soumettre ce projet pour approbation à l'ensemble des personnels concernés. Il lui demande, en conséquence, quelles dispositions ont été envisagées pour l'élaboration de cette structure.

Texte de la réponse

À la suite de la parution du décret n° 93-221 du 16 février 1993, relatif aux règles professionnelles des infirmières et infirmiers, la constitution des commissions de discipline instituées par la loi n° 80-527 du 12 juillet 1980 est à l'étude dans les services du ministre délégué à la santé. Elle exige la mise au point de deux décrets en Conseil d'État, l'un relatif à la constitution des commissions de discipline, l'autre relatif aux procédures disciplinaires. La question de l'opportunité de modifier les règles de composition de la commission nationale de discipline afin qu'elle soit plus représentative de la profession peut être soulevée dans le cadre de l'élaboration de ces textes. Ceci nécessite une articulation avec les travaux du groupe qui est chargé dans les services de réfléchir à la création d'une structure professionnelle nationale.

Données clés

Auteur : [M. de Montesquiou Aymeri](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3011

Rubrique : Infirmiers et infirmières

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1799

Réponse publiée le : 20 septembre 1993, page 3092